

Francis Leboutte
Rue de la Charrette, 141
4130 Tilff
T 04.388.39.19
francis.leboutte@algo.be

Direction générale de l'aménagement du territoire
Mme Annick Fourmeaux
Rue des Brigades d'Irlande 1
5100 Jambes

Le 5 novembre 2015

Objet : recours contre la délibération du Conseil communal d'Esneux du 1^{er} octobre 2015 par laquelle il marque son accord sur la modification des voiries communales, telle que proposée dans le dossier de demande de permis d'urbanisme 2015-055, relatif au remplacement du pont sur l'Ourthe et la suppression de deux passages à niveau par la réalisation d'une voirie et d'un passage supérieur.

Madame la directrice,

Habitant la commune d'Esneux et ayant pris connaissance de l'avis de la commune à la date du 3 novembre, je vous écris pour déposer un recours contre la modification de la voirie communale en objet de cette lettre. Je suis tout à fait opposé à cette modification et au projet afférent du pont-passerelle, pour les raisons suivantes.

Au final, toutes phases et charge de l'emprunt incluses, ce projet devrait coûter largement plus de 20 millions d'€ par rapport à ce qui pourrait être fait plus simplement. Alors qu'il ne répond pas aux deux problèmes invoqués pour le justifier, la congestion du trafic automobile à l'heure de pointe et la sécurité : de fait, la congestion du trafic provient principalement de la saturation du trafic au centre de Tilff, de son rond-point en particulier, et, ce passage à niveau n'a jamais connu d'accidents graves depuis qu'il existe. Notez que ce gaspillage projeté des deniers publics n'a pas échappé aux citoyens comme en témoignent de nombreuses lettres de réclamation de l'enquête publique sur le pont lui-même. L'idée même d'une telle gabegie est particulièrement choquant par les temps de réduction budgétaire généralisée que nous connaissons aujourd'hui.

C'est tout aussi choquant sur le plan écologique et de la préservation d'un avenir viable pour les générations futures : seuls les ignares n'ont aujourd'hui pas entendu parler du réchauffement climatique ; seuls les lâches ne veulent pas entendre parler. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre devrait être un objectif de tous les instants, que ce soit à un niveau individuel ou collectif, et donc, tous les choix que nous avons à faire devrait être passés au crible du critère de la sobriété énergétique. Entre un pont nécessitant un investissement de 3 millions d'euros et un autre à 15 millions, il ne devrait pas y avoir l'ombre d'une hésitation, le premier impliquant une réduction de la dépense énergétique et de production de gaz à effet de serre en proportion du rapport des coûts.

Finalement, si ce projet devait être réalisé, j'attire votre attention sur un autre des manquements du projet, un manquement rarement évoqué, celui du bien-être des riverains habitant en rive gauche et à proximité immédiate du chantier projeté : seules 3 maisons seraient expropriées, celles situées à côté du passage-à-niveau. En conséquence, les habitants des autres maisons situées de part et d'autre du carrefour actuel de la rue Fond-du-Moulin et de la rue d'Angleur devraient non seulement supporter la nuisance des travaux, mais surtout, à l'avenir et en permanence, un rond-point au seuil de leurs habitations. Dans le contexte d'un projet au coût aussi astronomique, la décence voudrait que, s'ils en font la demande, ils soient aussi expropriés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie de croire en l'expression de mes meilleurs sentiments,

Francis Leboutte
Ingénieur civil